

Le financement et l'accessibilité des technologies d'assistance : les dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne

Messages clés

- Il ne semble pas y avoir de consensus quant à la définition des dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne, à la population qui devrait y être admissible ou à la façon dont ils devraient être financés. Les mécanismes de remboursement et les critères d'admissibilité varient aussi d'une province ou d'un territoire à l'autre.
- Bien que des dispositifs de qualité médicale soient parfois remboursés, ce n'est généralement pas le cas des produits comparables accessibles au public.
- La majeure partie des études recensées portent sur les dispositifs d'assistance en général, et non sur les dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne en particulier.
- L'adoption d'approches centrées sur l'utilisateur dans l'évaluation des besoins – c'est-à-dire tenir compte des préférences, du contexte et des facteurs psychosociaux propres à chaque client – pourrait rendre la prestation de services de technologie d'assistance plus efficace.
- Il serait possible d'améliorer l'accès équitable aux dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne par les mesures suivantes :
 - faire mieux connaître ces dispositifs et services aux professionnels de la santé et à leurs clients;
 - offrir aux professionnels de la santé une formation sur l'offre de soutien personnalisé;
 - veiller à ce que les clients aient l'occasion de participer au choix du dispositif d'assistance avec les professionnels;
 - établir un mécanisme de réévaluation des besoins d'une personne;
 - veiller à ce que les dispositifs d'assistance soient abordables pour les personnes qui en ont besoin;
 - améliorer l'accès internet en milieu rural et éloigné.

Contexte

D'après des données de 2017, un Canadien de 15 ans et plus sur cinq (soit 6,2 millions de personnes) vit avec au moins une incapacité qui le limite dans ses activités quotidiennes. La majorité de ces personnes utilise au moins une technologie d'assistance pour effectuer ses tâches quotidiennes et interagir avec les gens. Les dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne sont un des types de technologie utilisés à ces fins par les personnes ayant une incapacité physique.

Technologie

Bien qu'il n'existe pas de consensus quant à la définition des dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne, ce terme est utilisé pour désigner une vaste gamme de dispositifs qui permettent aux personnes ayant une incapacité physique de contrôler leur milieu de vie, de gagner en autonomie, d'assurer leur sécurité et d'entrer en contact avec leur communauté à partir de chez eux. Les dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne sont soit un dispositif unique qui est contrôlé et fonctionne de façon indépendante, soit plusieurs dispositifs intégrés qui sont contrôlés de façon informatisée. En voici quelques exemples : les systèmes d'appel d'urgence, les systèmes de contrôle du milieu de vie (p. ex. lumières, thermostat, stores), les systèmes de contrôle de l'accès au domicile et les technologies qui mettent en relation avec le monde extérieur (p. ex. courriel, médias sociaux, services bancaires en ligne).

Question

Au Canada et ailleurs dans le monde, les technologies d'assistance sont financées de différentes façons, entre autres par l'entremise de programmes publics. Afin de découvrir comment différents États financent les dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne, l'ACMTS a réalisé une analyse de l'environnement sur les programmes de technologies d'assistance. L'information recueillie pourrait être utile dans l'élaboration d'approches pour régir l'offre de ces dispositifs aux personnes ayant des incapacités physiques.

Méthodologie

Nous avons procédé à une recherche documentaire limitée à partir de ressources clés et avons dépouillé les titres et résumés des publications

extraites. Nous avons évalué des publications en texte intégral afin d'effectuer une sélection finale reposant sur la pertinence des articles à l'égard des objectifs clés de l'analyse de l'environnement. Afin de combler les lacunes repérées dans les connaissances, nous avons mené des consultations auprès de parties prenantes canadiennes sélectionnées. Les consultations étaient guidées par des questions sur le financement et d'autres aspects des programmes de dispositifs électroniques d'aide à la vie quotidienne, comme les éléments pouvant faciliter ou entraver l'accès équitable à ces technologies.

Résultats

L'ACMTS a réalisé trois recherches documentaires qui ont produit un total de 682 résultats. À la suite du dépouillement des titres et des résumés, 556 citations ont été exclues et 126 rapports potentiellement pertinents issus de la recherche électronique ont été sélectionnés aux fins d'examen du texte intégral. En outre, 16 publications potentiellement pertinentes ont été extraites de la recherche de la littérature scientifique grise. De ces 142 articles susceptibles d'être pertinents, 31 correspondaient aux critères d'inclusion. En novembre et en décembre 2020, des consultations ont été menées auprès de deux chercheurs universitaires et d'intervenants de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et d'un régime d'assurance médicaments fédéral.

Pour en savoir plus sur l'ACMTS et sur ce sujet :

acmts.ca/les-dispositifs-electroniques-daide-la-vie-quotidienne



Questions ou commentaires au sujet de l'ACMTS ou de cet outil?



En ligne :

acmts.ca



Courriel :

demandes@cadth.ca



Twitter :

[@ACMTS_CADTH](https://twitter.com/ACMTS_CADTH)



Bulletin Nouveauté à l'ACMTS :

acmts.ca/abonnez-vous

AVERTISSEMENT

Le présent document est diffusé à titre d'information exclusivement, et rien n'est dit ou garanti quant à son adéquation à une finalité déterminée; il ne saurait tenir lieu de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin ni du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions. Toute utilisation de ce document se fait entièrement aux risques et périls de l'utilisateur. L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (« ACMTS ») n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité du contenu de ce document et elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou des omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage du présent document, du matériel de tiers contenu dans le document, ni des sources d'information de référence. Dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, les opinions exprimées ici ne reflètent pas forcément celles de Santé Canada, des gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou des autres bailleurs de fonds de l'ACMTS, ou de tout tiers fournisseur d'information. Le document est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle; seule l'utilisation à des fins personnelles, privées et non commerciales est autorisée.

À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

L'ACMTS reçoit du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec.

juin 2021

ACMTS Preuves à l'appui.

acmts.ca